

### Affiliation

La CAVOM regroupe les huissiers de justice, les commissaires-priseurs judiciaires, les administrateurs judiciaires, les mandataires judiciaires à la liquidation des entreprises, les greffiers près les tribunaux de commerce, les arbitres près les tribunaux de commerce et les commissaires-priseurs habilités.

### Classes

La cotisation au régime invalidité-décès n'est pas calculée en fonction des revenus professionnels. L'affilié peut donc choisir de cotiser en classe A, B, C ou D.

### Incapacité

Aucune prestation



### Invalidité

<b>Montant en cas d'invalidité totale et définitive (100%)</b>	Classe A 602,33 €/mois Classe B 1 204,58 €/mois Classe C 2 409,17 €/mois Classe D 3 613,75 €/mois Une rente est également servie à chaque enfant de moins de 21 ans ou de 25 ans s'il poursuit des études et au conjoint dans certaines conditions
<b>Montant en cas d'invalidité &gt; à 66%</b>	Pour un taux inférieur à 100%, le montant de la pension est proportionnel au taux d'invalidité et versé sous condition de ressources (61 704 € pour 2022)
<b>Durée de versement</b>	Jusqu'à la liquidation de la retraite complémentaire et au plus tard le premier jour du trimestre qui suit le 65 <sup>e</sup> anniversaire



### Décès

<b>Capital décès</b>	Classe A 15 488,00 € Classe B 30 975,00 € Classe C 61 950,00 € Classe D 92 925,00 €
<b>Rente de conjoint</b>	La rente est servie au conjoint survivant non séparé de corps à condition que le mariage ait duré au moins deux ans Classe A 387,17 €/mois Classe B 774,42 €/mois Classe C 1 548,75 €/mois Classe D 2 323,17 €/mois
<b>Rente orphelin</b>	La rente est servie à chaque enfant âgé de moins de 21 ans ou 25 ans s'ils poursuivent des études, dans la classe qui était celle de l'adhérent au jour du décès Classe A 387,17 €/mois Classe B 774,42 €/mois Classe C 1 548,75 €/mois Classe D 2 327,17 €/mois

Valeur du service du point (VSP) : 2,95 €

Ces montants sont communiqués à titre indicatif et ne peuvent être opposables à ADIS.